

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple meilleur"

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

LES ECUREUILS, PORTES VACANCES EXCEPTÉES
Sect.-trés. Com. d'écoles

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

E.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—Pédagogie : Importants changements.—La plantation des arbres.—Explication du catéchisme.—Rapport de M. l'inspecteur Bégin.—Centième conférence des instituteurs de Montréal (suite).—**Partie pratique :** Instruction religieuse.—Langue française.—Grammaire et orthographe : I, Dictée : Sur les adjectifs—II, Dictée : Dévouement d'une petite fille—III, Dictée : La chasse au lièvre.—Invention et rédaction.—Mathématiques : Arithmétique et Algèbre : problèmes.—Tenue de livres.—Sciences élémentaires : La nutrition des plantes.—**Divers :** Poésie : La neige.—Bibliographie.—*La Revue nationale.*—*La Revue canadienne.*—Actes officiels du département de l'Instruction publique.—Annonces.

Importants changements

On vient d'opérer d'importants changements dans les hautes sphères de notre administration provinciale.

L'honorable M. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, a donné sa démission et a été remplacé par l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, président du Conseil législatif. L'honorable M. Th. Chapais remplace M. de la Bruère à la présidence du conseil et l'honorable M. Ouimet devient conseiller législatif.

L'honorable M. G. Ouimet a fourni une longue et belle carrière. Ancien député sous l'Union, procureur-général dans le gouvernement Chauveau de 1867 à 1873, premier

ministre de la province de Québec et ministre de l'Instruction publique de 1873 à 1875, et enfin chef du département de l'Éducation depuis cette dernière date, il a pris une part très active au gouvernement du pays depuis près d'un demi-siècle. Maintenant, notre bienveillant supérieur dans la hiérarchie scolaire désire prendre un repos qu'il a bien mérité.

M. Ouimet a été de tout temps l'ami sincère des instituteurs et un protecteur dévoué des écoles normales. Très souvent nous l'avons vu prendre part aux délibérations des conférences pédagogiques de Québec et de Montréal. La loi du fonds de pension des instituteurs lui doit en partie son existence et son maintien depuis 1880. Dans son dernier rapport sur l'Instruction publique, M. Ouimet supplie l'État d'aider la classe enseignante en augmentant l'octroi du fonds de retraite et en mettant annuellement à la disposition du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique quelques milliers de piastres qui seraient distribuées en primes aux instituteurs et aux institutrices qui accomplissent leurs devoirs à la satisfaction des autorités. Ça été, pour ainsi dire, son dernier acte administratif. Les instituteurs lui en conserveront une éternelle reconnaissance.

Le successeur de M. Ouimet, M. Boucher de la Bruère, est digne en tous points de la

haute et importante charge que le gouvernement de la province vient de lui confier.

Président de la chambre haute depuis de nombreuses années, journaliste remarquable, chrétien convaincu, homme très distingué par l'éducation et dans les manières, jugement solide, esprit réservé, et avec cela ami de l'étude, il n'y a nul doute que le nouveau surintendant saura imprimer un véritable mouvement de progrès à la barque pédagogique dont on vient de lui donner la direction.

Au nom de la famille enseignante, nous souhaitons plein succès au nouveau titulaire dans l'accomplissement de la mission difficile et délicate qu'il aura désormais à remplir.

C.-J. MAGNAN.

La plantation des arbres

Le 2 février 1893, le Conseil de l'Instruction publique a adopté une résolution par laquelle "il recommande à toutes les écoles et maisons d'éducation subventionnées par le gouvernement d'accorder un congé le jour qui sera fixé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur pour la plantation des arbres, ce congé devant être employé par les élèves à transporter des arbres forestiers ou fruitiers sur les terrains appartenant à ces écoles ou maisons d'éducation, ou sur toute autre terrain qui sera jugé favorable."

Le jour de la plantation des arbres est fixé au 3 mai prochain pour la division ouest de la Province et au 20 du même mois pour la division est.

Dans une de ses circulaires, l'honorable M. Ouimet adressait les conseils suivants aux instituteurs :

"Les instituteurs devront préparer leurs élèves à la célébration du jour indiqué pour la plantation des arbres en leur donnant quelques notions sur la valeur et la beauté des arbres. Ils devront s'appliquer à leur

"faire comprendre que, tout en embellissant les terrains qui environnent l'école ou leurs maisons et le bord des chemins, les arbres absorbent les émanations délétères qui s'exhalent du sol ou des habitations. Ils leur expliqueront l'influence que les arbres exercent sur le climat, le sol, l'atmosphère ; comme ils contribuent, en régularisant le cours des ruisseaux et des rivières, à conserver l'approvisionnement de l'eau et à prévenir les inondations. Les élèves ainsi renseignés comprendront l'importance qu'il y a d'augmenter le nombre des arbres près des habitations : ils en planteront avec plaisir au jour fixé pour cette fin et protégeront ensuite toutes les plantations qui auront été faites en cette occasion.

"Les instituteurs devront faire un choix judicieux des arbres, arbrisseaux, etc., qui devront être plantés, et veilleront à ce que ces plantations soient disposées de manière à rendre l'école aussi agréable à l'œil que la résidence particulière la mieux entretenue."

Nous espérons que tous les titulaires des écoles se feront un devoir de planter, en compagnie de leurs élèves, le plus grand nombre d'arbres possibles, avec le soin voulu, sur le terrain de l'école.

C.-J. M.

Explication du catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa

Nous avons une bonne nouvelle à annoncer aux lecteurs de *l'Enseignement primaire*. M. l'abbé Ed. Lasfargue, prêtre, supérieur du Patronage de Québec, publiera bientôt en volume une *Explication littérale et sommaire du catéchisme* qui sera d'une grande utilité à tous ceux qui sont chargés de l'enseignement religieux dans les écoles. Nos lecteurs connaissent déjà une partie du travail de M. Lasfargue, lequel travail sera complété, mis en brochure et livré au public pour la rentrée des classes de 1895. S. G. Mgr. Bégin favorise hautement le projet de notre distingué collaborateur.

Rapports de MM. les inspecteurs d'écoles 1893-94

GLANURES

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport d'inspection des écoles de mon district pour l'année 1893-94.

J'ai eu à visiter, cette année, 138 écoles élémentaires et 13 écoles modèles sous contrôle, outre une école élémentaire, 2 écoles modèles et une académie indépendantes; en tout, 155. Toutes ces institutions sont catholiques, moins les 2 écoles élémentaires protestantes de Métis, comté de Matane.

L'enseignement y a été donné par 45 religieuses de divers ordres et par 25 institutrices laïques munies du brevet d'école modèle, 57 du brevet d'école élémentaire et 64 ont encore enseigné sans s'être conformées à la loi et aux règlements du conseil de l'Instruction publique, c'est-à-dire, sans diplômes. C'est une augmentation de 12 sur l'année dernière.

Cet état de choses est peu encourageant et d'autant moins que, si j'en juge par le nombre extraordinaire de demandes de certificats pour enseigner sans diplômes qui m'arrivent tous les jours, le chiffre des non diplômées sera encore plus grand dans mon prochain rapport.

Cet abus de la tolérance de l'autorité que l'on fait dans presque toutes les municipalités de mon district est tel que près de la moitié des écoles sont confiées à de toutes jeunes filles qui n'ont ni la science, ni aucune des aptitudes nécessaires pour diriger avec avantage une école quelconque.

Je vois ici autour de moi, sans emploi, plusieurs institutrices munies de diplômes et qui ont déjà donné des preuves de leurs aptitudes pédagogiques, dont deux sont porteurs du brevet d'école modèle obtenu à l'École normale Laval, tandis qu'on a préféré engager des jeunes filles sans diplômes.

Quand on voit que le Conseil de l'Instruction publique a poussé l'indulgence jusqu'à permettre aux jeunes institutrices de se présenter devant les bureaux d'examineurs à 16 ans, je crois qu'il est temps de mettre le holà, et de décréter que nul n'enseignera sans

s'être soumis aux exigences de la loi. Il s'en suivrait peut-être que quelques écoles resteraient fermées d'abord, mais il en résulterait un grand bien dans la suite.

J'ai toujours dit à tous ceux que cela concernait qu'il vaut mieux ne pas avoir d'écoles que d'en avoir qui ne donnent aucun résultat. En effet, que peuvent enseigner des jeunes filles qui, me demandant des certificats de capacité, commettent presque autant de fautes qu'elles écrivent de mots? Je suis convaincu que la bonne lecture et les principes d'une bonne écriture leur sont entièrement inconnus.

Vous avez pu constater, Monsieur le Surintendant, par mes bulletins d'inspection, que la plupart des maisons d'école de mon district sont trop petites et que les salles de classes n'offrent pas la capacité voulue eu égard au nombre d'élèves qui les fréquentent, c'est-à-dire 150 pieds cubes pour chacun.

J'ai déjà fait remarquer, dans mes rapports précédents, que les emplacements de maisons d'école sont bien trop petits et que l'on y érige ces maisons sur le bord immédiat du chemin; ce qui est un grand inconvénient sous plusieurs rapports.

D'après ce qui précède, je ne puis dire, d'une manière générale, que l'Instruction soit en grande voie de progrès dans mon district.

D. BEGIN, *Rimouski.*

Centième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 24 et le 26 janvier 1895

(Suite)

M. l'abbé Bourassa a été vivement applaudi. Je puis l'assurer d'avance de l'entière reconnaissance des membres de l'Association, d'avoir bien voulu rappeler à l'auditoire nombreux et choisi qui l'a écouté et suivi avec beaucoup d'intérêt, la mémoire de celui à qui l'Association des Instituteurs doit son existence, et qui en fut l'âme pendant nombre d'années.

Cette belle et instructive séance s'est ter-

minée par le chant de l'*Hymne national* de C. Lavallée, suivi du traditionnel *God save the Queen*.

DEUXIÈME SÉANCE

(Vendredi matin, le 25 janvier.)

Présidence de M. J.-O. CASSEGRAIN.

Etaient présents : L'Hon. Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique ; M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. l'abbé Bourassa, sous-principal de l'École normale J.-C. ; MM. les abbés Goyette, Généreux et O'Hara ; MM. les inspecteurs d'écoles Lippens, Nantel, Fontaine, Stenson, Lévesque, Curot, Dupuis, Demers, McGown ; M. le Dr Brennan ; M. C.-J. Magnan, président de l'Association des instituteurs de Québec ; M. U.-E. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal ; MM. les principaux Demers, Lacroix, Doré, O'Donoghue, Primeau, et Anderson ; MM. les professeurs Doré, Nolin, Dorais, Leroy, Tétrault, Roch, Larose, artiste-peintre ; C. Smith, J.-B. Primeau, Pagé, Guérin, Paquet, Morin, B. Meloche, Chatigny, ex-professeur ; Hogan, Ahern, Vien, McCabe, Gervais, Lanctôt, McGuire, Tremblay, Famelart, O'Donoghue, Boileau, ex-professeur ; Lavallée, Brisebois, Saint-Amour, W. Tremblay, Colfer, Emard, ancien instituteur retraité ; Gagnon, Jasmin, Debien, Leduc, Laprade, Bernier, Lafond, Paradis, Ducharme, Latrémouille, Aubin, de l'École normale J.-C. ; A. Cléroux, Roy, Saint-Laurent, A. Auger, J.-L. Tremblay, Ed. O'Ryan, Baulne, Rondeau, Warren, E.-A. Desroches, McCullen, P. Malone, Leitch, Teasdale, etc., M. Dansereau, ecclésiast., maître d'étude à l'École Normale J.-C. ; Nap. Brisebois et les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

A 9 heures et demie M. le Président déclare la séance ouverte et fait part aussitôt à l'assemblée de lettres d'excuse de l'Hon. L.-O. Taillon, premier ministre provincial ; de M. le Dr Desjardins, membre de la commission scolaire de Montréal ; de M. le juge Desnoyers, de M. l'abbé Rouleau, principal de l'École normale Laval ; de M. J.-N. Miller, du département de l'Instruction publique ; de

M. J. Ahern, professeur à l'École normale Laval, qui tous regrettent que des raisons incontrôlables les empêchent d'assister à cette conférence. Leurs bons souhaits de succès pour cette conférence et de prospérité pour notre société sont accueillis avec reconnaissance par tous les membres de l'Association.

Vint ensuite la lecture du procès-verbal de la conférence.

Avant l'adoption du rapport du secrétaire, M. Demers fait remarquer au sujet de ce rapport : 1^o Qu'il n'a pas voulu dire, en parlant des dépenses toujours croissantes qu'occasionnent les pensions payées chaque année aux fonctionnaires de l'enseignement primaire qui sont à leur retraite, qu'il faudra de toute nécessité augmenter le taux de la retenue et cela graduellement jusqu'à la limite fixée par la loi même, ou bien diminuer les avantages que la loi accorde à tout pensionnaire, mais bien ce qui suit :

" Il faudra de toute nécessité augmenter le taux de la retenue et cela graduellement jusqu'à la limite fixée par la loi même. Si cela n'était pas encore suffisant, alors, la commission administrative se verrait dans la pénible position de diminuer les avantages que la loi accorde à tout pensionnaire ;

" 2^o Qu'il n'est pas le moteur de la proposition qui a trait à la nomination du comité chargé d'étudier les derniers amendements à notre loi du Fonds de pensions et suggérés par la commission administrative. Que le nom du véritable moteur est M. G. Robillard.

Après ces seules remarques, le rapport du secrétaire est adopté.

M. U.-E. Archambault, l'un de ceux qui ont assisté aux débuts de l'Association et qui n'a cessé d'être l'un de ses membres les plus dévoués, lut aux *Fondateurs de l'Association*, l'adresse suivante :

M. le Président,

Messieurs,

Avant de passer à l'ordre du jour, permettez-moi de me reporter au 3 mars 1857, date de notre première conférence, pour saluer les rares personnes que je retrouve ici aujourd'hui : M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. J.-M. Emard et M. C.-S. Smith ; parmi les absents, j'aperçois la figure sympathique de M.

l'inspecteur Grondin et celle du vénérable M. Toussaint, notre doyen à tous ; ajoutez au nombre des vénérables personnes qui précèdent, le nom de votre très humble serviteur, et vous aurez les six survivants de la première conférence, si ma mémoire n'est pas infidèle.

Maintenant, *l'ordre du jour* appelle une adresse aux Fondateurs de notre Association.

Lorsqu'il m'a fallu préparer cette adresse, je me suis trouvé dans un grand embarras : d'un côté M. l'abbé Bourassa, chargé de faire la biographie de M. Chauveau, de l'autre M. Cassegrain, qui devrait faire voir le bien produit par les conférences ; resserré entre deux hommes d'un éclectisme aussi raffiné, il me restait bien peu à glaner, c'est ce que va vous démontrer mon adresse.

Monsieur le Président,

Monsieur le Surintendant,

Monsieur le Principal,

Messieurs,

Aujourd'hui pour la centième fois, nous sommes réunis afin de conférer des intérêts de l'enseignement primaire ; à cette occasion, il convient de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le passé. C'est pour nous un devoir de rappeler le souvenir de notre illustre fondateur et des hommes dévoués qui ont contribué à maintenir les Associations d'instituteurs et les écoles normales, sources principales des progrès sérieux accomplis dans l'instruction publique de notre province, depuis 1857, date de leur fondation,

Le premier nom qui s'impose à notre reconnaissance est celui de feu l'Honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. En établissant les Ecoles normales, il avait compris que les Associations d'instituteurs en sont la conséquence naturelle : l'Ecole normale forme l'instituteur, l'Association le développe et le complète. Que M. Chauveau ait eu cette pensée, j'en trouve la preuve dans le premier article de notre constitution, que vous me permettrez de citer en entier, afin d'en faire ressortir toute la signification.

ARTICLE PREMIER.—“ Cette Association a pour objet de réunir les instituteurs qui la

composent, de leur fournir l'occasion de se perfectionner dans l'art de l'enseignement et dans toutes les sciences, d'améliorer leur condition sociale, d'entretenir avec l'Ecole normale Jacques-Cartier des rapports qui les mettent à même de profiter des ressources de cette institution, et de s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs importants avec honneur pour eux-mêmes et avec avantage pour la société.”

Voilà un programme bien complet : nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes y sont tracés sans équivoques.

Dans l'organisation sociale, l'instruction publique est placée au premier rang, immédiatement après la religion (1) ; il n'en est pas ainsi des nobles ouvriers qui sacrifient leurs talents, leur intelligence et leur vie pour cette noble cause ; c'est cette contradiction que notre honoré fondateur a voulu faire disparaître en réunissant les instituteurs en association pour leur permettre de faire entendre leur voix dans les questions qui les concernent et qui intéressent encore plus la société, ce qu'on oublie trop souvent.

En présence d'une position aussi nettement et explicitement définie, il semblerait naturel de voir tout le monde applaudir à de si nobles efforts ; tel n'a cependant pas été le cas : les Ecoles normales et les Associations d'instituteurs ont rencontré une opposition aveugle, ou pour le moins des méfiances que rien ne justifiait ; cependant, on est encore à rechercher le mal opéré par ces institutions que l'on peut qualifier d'utilité publique. Et, s'il arrive que par un concours de circons-

(1) A l'appui de cette assertion, permettez-moi de citer le passage suivant d'une lettre que Louis Veuillot écrivait à son vieil ami, M. Rivalland, en 1845 :

“ Après le curé, il n'y a pas de personnage plus utile à la religion, pour une paroisse, que l'instituteur lorsque, comme vous, l'instituteur comprend son devoir. Si notre pauvre société, accablée de tant de catastrophe, se sauve, ce ne sera pas par ses généraux, par ses orateurs, par ses écrivains : ce sera par le curé et par le maître d'école du village. Voilà les vrais ouvriers du bon Dieu.”

tances déplorables, les efforts des hommes dévoués qui les dirigent soient paralysés, ce qui est souvent le sort des œuvres humaines, il serait bien injuste d'en faire reposer la responsabilité sur le fondateur dont les intentions étaient pures et patriotiques.

Ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage de connaître M. Chauveau à l'époque où il était Surintendant ou Ministre de l'Instruction publique, se rappellent avec bonheur les avis paternels qu'il nous donnait et les efforts intelligents qu'il faisait pour nous encourager au travail. C'est dans ce dessein, qu'au début même des longs rapports qu'il a eus avec les instituteurs, il inscrivait le paragraphe suivant dans le quinzième article de notre constitution.

"Aucun membre ne pourra se refuser à faire une lecture, lorsqu'il aura été désigné par le conseil."

M. Chauveau donnait à la fois le précepte et l'exemple, il travaillait sans cesse, persuadé, comme tous les hommes qui ont laissé des œuvres sérieuses, que le travail, et le travail opiniâtre seul, mène au succès, quels que soient les talents dont la divine Providence nous ait doués.

On l'entendait souvent répéter : "Nous n'avons pas le temps de faire la lutte sur tel ou tel point, la vie est si courte !" Tout le temps dont il pouvait disposer, lorsqu'il n'était pas employé à l'étude, était consacré à la production de ces pages nombreuses et admirables qu'il a laissées sur tant de sujets divers ; c'est ce qui explique comment il a pu s'occuper à la fois de politique, de littérature, d'histoire, de pédagogie, d'enseignement à l'université, etc.

Honneur à ce grand citoyen qui, après avoir occupé les postes les plus honorables comme les plus responsables de son pays disait que la fondation des Ecoles normales et des Associations d'instituteurs était ce qu'il y avait de plus utile pour son pays, qu'il aimait d'un amour si pur et si sincère.

Nous devons être fiers de notre illustre fondateur qui fut non seulement un grand citoyen, mais encore un chrétien convaincu et un catholique pratiquant. Comme lui appliquons-nous au travail constant, sachons remplir tous nos devoirs sans trop nous lais-

ser arrêter par ces nombreuses difficultés qui sont semées sur le chemin de la vie.

Faisons des vœux pour que sa mémoire vive longtemps parmi nous. Il est à espérer que les instituteurs comprendront toujours que les Ecoles normales et les Associations pédagogiques sont les meilleures sauvegardes du corps enseignant.

Ce n'est pas tout qu'une œuvre utile soit fondée, il faut encore qu'elle soit continuée. Souvent, dans ce monde,

..... les plus belles choses
Ont le pire destin.

Parfois les hommes, sous prétexte de mieux faire, renversent ou changent complètement les institutions qu'ils trouvent établies avant eux.

Pour nous, nous avons échappé à ce danger. Aussi, après avoir payé un légitime tribut d'hommage à notre fondateur, il convient de présenter l'expression de notre vive gratitude à son digne successeur, l'Honorable Gédéon Ouimet, qui a été pour l'instituteur un protecteur constant et dévoué ; j'oserai même dire qu'il a été pour nous un ami de cœur favorisant, par tous les moyens à sa disposition, l'humble ouvrier qui travaille à la destruction de l'ignorance.

M. Ouimet a trouvé les Ecoles normales et les Associations d'instituteurs fondées déjà, mais menacés de plusieurs côtés à la fois ; il a le mérite de les avoir défendues et conservées : sans son influence, sa prévoyance et sa gagesse, ces deux institutions seules seraient aujourd'hui du domaine des choses qui ne sont plus.

Nous savons l'importance que M. Ouimet attache aux assemblées de notre Association, et que si l'éloignement des lieux l'empêche de prendre une part aussi active qu'il le désirerait à nos délibérations, il suit avec beaucoup d'intérêt les réunions de nos confrères de Québec.

En retour du bien que vous nous avez fait, nous vous prions, Monsieur le Surintendant, d'agréer nos meilleurs sentiments et notre affection bien sincère.

L'œuvre de notre Association compte encore un ami dévoué que je ne saurais oublier, c'est M. l'abbé Verreau, Principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Monsieur le Principal,

En 1857, celui qui fut votre meilleur ami vous désigna pour prendre charge de l'École normale Jacques-Cartier, que vous avez dirigée avec tant de dévouement et de sollicitude.

Nous n'avons pas à apprécier aujourd'hui votre action dans cette école, nous devons nous borner à constater la part active que vous avez prise à nos conférences. Par l'habile direction que vous avez souvent donnée à nos travaux, par vos sages conseils et par l'hospitalité vraiment paternelle dont nous avons été l'objet, vous avez fait de l'École normale une *Alma mater* pour tous les instituteurs. C'est pourquoi nous vous prions d'accepter l'expression de notre plus vive reconnaissance, et de vouloir bien nous continuer vos bontés et vos conseils.

Les membres de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, par

U.-E. ARCHAMBAULT.

A cette adresse, voulurent bien répondre l'Hon. G. Ouimet et M. l'abbé Verreau.

L'Honorable Surintendant, dont le dévouement aux associations d'instituteurs n'a jamais fait défaut, s'exprima comme suit :

Monsieur le Président,

Messieurs,

Avant 1841, la loi qui présidait aux applications de l'éducation primaire en notre pays, avait été promulguée sous le nom de loi de l'Institution Royale.

Cette loi, dont la promulgation eut lieu en 1801, avait pour but non dissimulé d'angliciser et de diriger vers l'esprit de protestantisme, les croyances catholiques de notre peuple, les Canadiens-français. Elle fut en opération pendant le laps de temps très long, trop long, de vingt-huit années consécutives. Le clergé, qui, non content de protéger, sut toujours, en tous lieux, conserver dans toute leur intégrité notre religion, notre langue et nos lois, s'opposa avec la plus grande énergie aux effets désastreux de cette loi, dont l'influence, grâce à lui, ne fut ni très considérable, ni aussi prolongée qu'elle eût été sans son inaltérable dévouement. Cette loi tomba

dès lors très vite en désuétude et il n'y eut en réalité que soixante-six écoles qui lui furent soumises pendant cette période de vingt-huit années.

En 1824, la législature établit ce que l'on a appelé les Ecoles de Fabrique, et en 1829, on créa la loi des Ecoles Élémentaires ; cette dernière loi fut amendée en 1832.

Bien que ces deux dernières lois aient rendu de nombreux services, les résultats qu'on avait le droit d'en attendre furent au-dessous des espérances que l'on avait conçues.

Lorsque se produisit le drame de 1837, toutes les lois scolaires comme toutes les autres lois, du reste, en subirent le contre-coup. Sans vouloir aucunement discuter cette manifestation des droits populaires, l'on me permettra de la regretter ; car, je suis convaincu qu'en se soumettant aux règles constitutionnelles anglaises, l'on aurait bien évité du mal et l'on serait arrivé au redressement de tous nos griefs, en échappant probablement à l'union des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, sans l'effort exagéré des victimes de 1837. Il est bon d'ajouter que ce fut dans le district de Montréal, que fut décidée et malheureusement exécutée la prise d'armes qui nous valut tant de regrets et la perte de concitoyens, dont la valeur et l'énergie ne sauraient être mises en doute par personne.

Après Sir John Colborne nous eûmes pour gouverneur général lord Durham.

Lord Durham est un grand seigneur dans toute l'expression du terme. Il sut rester Anglais et cependant rendre justice aux enfants de la nation rivale, et ce fut une action grande et qui peignait bien la hauteur de ses sentiments, si l'on veut se rappeler que l'infortune des temps nous avait placés sous la juridiction imprescriptible du vainqueur. Dans son mémorable rapport au gouvernement anglais, il apprécia avec impartialité et rendit la plus complète justice à notre nationalité et à notre vaillant clergé. Il recommanda l'union des deux provinces, qui fut décrétée par le Parlement anglais.

Il eut pour successeur, lord Sydenham, qui fut chargé de mettre à exécution l'acte d'union.

Lord Sydenham était un homme politique de la plus haute distinction, un lettré. Il

était convaincu qu'il fallait faire le bien du peuple quand même, malgré lui, s'il était nécessaire ; nous lui devons l'introduction complète de notre système municipal ; l'empiérement des routes et des chemins dans les environs des grandes villes de Montréal et de Québec, et c'est sous son administration que fut adoptée la grande loi scolaire de 1841. Je dis la grande loi scolaire, parce que c'est bien sur cette loi que repose tout notre système scolaire.

En effet, elle pourvoit à un fonds permanent pour l'instruction primaire ; divise la province du Canada en municipalités scolaires régies par un Bureau de Commissaires ; décrète que la minorité religieuse dans ces municipalités pourra se déclarer dissidente et faire fonctionner ses écoles d'après ses principes religieux, en gardant pour elles ses fonds scolaires : organise des bureaux d'examineurs et dans l'exposé de l'organisation de ce bureau, indique que l'enseignement doit être moral, religieux et scientifique ; pourvoit aussi à la nomination d'un Surintendant de l'Éducation et enfin, décrète l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières des contribuables, dans chaque municipalité, pour un montant équivalent à celui de la contribution fournie par l'État et pour rencontrer toute autre dépense contingente des écoles.

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

Instruction religieuse

EXPLICATION DU CATÉCHISME

CHAPITRE SIXIÈME

(Suite.)

Q. En combien de manière commet-on un péché actuel ?

R. On commet le péché actuel par *pensées*, par *paroles*, par *actions*, par *omissions*, volontaires, et opposées à la loi de Dieu.

—Un péché de pensée est celui qui n'a lieu que dans l'esprit sans se manifester au dehors, comme par exemple un sentiment

intérieur d'orgueil, le désir de voler, de se venger, de mentir, de désobéir, etc.

Un péché de paroles est celui que l'on commet en disant des choses que Dieu défend comme des mensonges, des blasphèmes, des mots ou des conversations impurs, etc.

Un péché d'actions est celui que l'on commet en faisant extérieurement ce que Dieu défend, comme tuer, voler, etc.

Un péché d'omissions c'est celui que l'on commet en ne faisant pas une chose que Dieu commande, comme manquer la messe.

Q. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

R. Il y a deux sortes de péchés actuels : le péché mortel et le péché véniel.

—Quand on dit qu'il y a deux sortes de péchés cela ne veut pas dire qu'il n'y a en tout que deux péchés, mais cela veut dire que les péchés que nous commettons sont plus ou moins mauvais, plus ou moins graves.—Les plus graves s'appellent mortels. Les moins graves s'appellent véniels.

Langue française

GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE

I

DICTÉE

SUR LES ADJECTIFS

Un coq aussi fier que hardi et une grosse poule noire menaient une existence pareille dans une *basse-cour* molle et humide. Tout à côté, dans une *niche* profonde, une chienne hargneuse, à la crinière épaisse, témoignait une vigilance inquiète. Les *belles paroles* n'avaient aucune prise sur elle, et elle montrait une complète indifférence pour les *appâts* au moyen desquels on essayait de tenter sa *basse voracité*. Aussi, un voisin ayant eu la fâcheuse idée, par une nuit claire, de rendre une visite *intempestive* au poulailler, se sentit tout à coup saisir la jambe par des crocs formidables ; il eut beau pousser des cris plaintifs, la bête ne lâcha prise que quand les *gens* de la maison accoururent à ce tapage infernal.

EXERCICES ET ANALYSES.—Souligner tous les adjectifs qualificatifs contenus dans cette dictée, et dites s'ils sont du masculin ou du féminin, au singulier ou au pluriel.—Mettre au féminin les adjectifs au masculin, et au masculin ceux qui sont au féminin.—*Basse-cour* : comment ce nom composé forme-t-il son pluriel ?—*Niche* : c'est un enfoncement dans un mur. Ce mot a-t-il le même sens dans cette locution : *faire une niche* ?—*Belles paroles* : paroles de flatterie, paroles trompeuses par lesquelles on essaye de gagner quelqu'un.—*Appâts* : de la pâture, appâter : nourriture dont on se sert pour allécher une proie.

II

DICTÉE

DÉVOUEMENT D'UNE PETITE FILLE

J'ai *connu* une petite fille de huit ans, pas plus grande et pas plus forte que vous, mes enfants, qui a sauvé, au péril de sa vie, son petit frère âgé de deux ans qui allait être écrasé par une lourde voiture dont les chevaux s'étaient *emportés*. Le pauvre *bébé* s'amusait sur la route très étroite et fort en pente en cet endroit. Quand il entendit le bruit de la lourde machine, il voulut se sauver, mais ses petites jambes s'embarrassèrent et il tomba en poussant des cris d'*effroi*. La sœur qui était seule à la maison entend le bruit et les cris ; elle se précipite, voit l'horrible situation et la juge avec autant de *sang-froid* que de courage ; encore quelques secondes et le pauvre petit va être broyé. Il n'y a qu'un moyen de le sauver, c'est de le placer derrière une borne qui déborde un peu contre le mur à cet endroit et peut le protéger contre l'effroyable choc. Plus prompt que la pensée, l'intrépide *enfant* se jette sur son petit frère, le pousse entre la borne et, se retournant contre le mur, le couvre de son corps. La voiture passa et le bébé fut sauvé. Mais un ballot, qui se trouvait à l'arrière de la voiture et que les secousses avaient *fait* sortir de sa place, *heurta* si rudement notre petite *héroïne* qu'elle tomba étourdie par la violence du coup, et que sa tête ayant porté sur les pavés, elle se fit une

blessure et tomba évanouie. Quand on l'eut fait revenir à elle, ses premiers mots furent pour le petit frère. *On le lui montra* frais et dispos et déjà *tout* remis de sa frayeur, et comme on lui demandait si elle souffrait de sa blessure : " Puisque Jules est sauvé, dit-elle, tout va bien."

EXERCICES ET ANALYSES.—*Connu* : ce participe passé est-il variable ou invariable ?—*Emportés* : justifiez l'accord de ce participe passé ?—*Bébé* : ce mot est-il employé ici au propre ou au figuré ? Faire connaître sa signification dans l'un et l'autre cas.—*Effroi* : indiquer quelques mots de la même famille ? (effrayer, effrayant, effroyable, frayeur).—*Sang-froid* : ce mot s'emploie-t-il au pluriel ?—*Il n'y a qu'un moyen, etc.* : combien y a-t-il de propositions dans cette phrase ? Quelles sont-elles ?—*Enfant* : de quel genre ce mot est-il ici ?—*Fait* : pourquoi invariable ?—*Heurta* : à rapprocher, *heurte*, *heurtoir*.—*Héroïne* : quel est le masculin ? (héros).—*On le lui montra* : analyser les pronoms de ce membre de phrase.—*Tout* : quelle sorte de mot est-ce ?

Relever les adverbes contenus dans cette dictée et indiquer les diverses sortes d'adverbes.

III

DICTÉE

LA CHASSE AU LIÈVRE

Arrivés, après avoir traversé le lac, à la cabane située à l'anse à Toussaint, mon compagnon allume le poêle avec le bois dont le dernier occupant laisse toujours une provision suffisante pour une nuit. De mon côté, je cassai des branches pour *renouveler* le lit de sapin qui fait les *délices* des forestiers ; et nous tendîmes ensuite des collets pour prendre des lièvres et des perdrix. La méthode *en* est bien simple : il ne s'agit que de faire une haie, avec des branches de sapin d'environ un pied de hauteur *plantées* dans la neige ; laquelle haie coupe à angle droit la piste, ou chemin principal des lièvres. Le lièvre, naturellement timide, ne sort de son *gîte* que la nuit pour chercher la nourriture. Il court tout le long de la haie improvisée

qu'il n'a point l'instinct de franchir d'un saut, jusqu'à ce qu'il trouve une ouverture assez grande pour lui livrer passage; mais cette ouverture malheureusement est le piège ou il trouve la mort; une mort honteuse, celle des grands criminels, lui qui cependant a mené une vie si pure et si innocente sans nuire à son prochain.

J'attrappe dont il est la victime est de la plus grande simplicité: le chasseur plante une fourche dans la neige, dans cette fourche est une longue perche accrochée à une entaille que l'on fait à un arbre à environ un pied du sol; l'extrémité de la perche est munie d'un fil de *laiton* très flexible dont on fait un cercle d'un diamètre proportionné à l'ouverture pratiquée dans la haie où le pauvre lièvre, trop confiant, passe la tête jusqu'au épaules; les efforts qu'il fait pour se dégager font glisser l'extrémité de la perche et il se trouve pendu à quatre pieds du sol.

PH. AUBERT DE GASPÉ, (Mémoires).

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES.—*arrivés*: justifiez le pluriel: ce participe se rapporte à l'auteur et à son *compagnon*.—*lac*: il s'agit ici du lac *Trois-Saumons* dans le comté de l'Islet. Donnez un diminutif de lac: *lagune*.—*renouveler*: quand ce verbe prend-il deux l? devant une syllabe muette: Je *renouvelle*, je *renouvellerai*...il en est de même de tous les verbes en *eler* à l'exception de *geler*, *harceler*, *bourreler*, *modeler*, *peler*, qui ne doublent pas l' mais prennent un *accent grave* sur l'e précédent: Je *modèle*, tu *harcèles*, il *gèle*...—*délices*: Ce mot est *masculin au singulier* et *féminin au pluriel*; cependant si dans la même phrase le *singulier* et le *pluriel* se rencontrent on fait *délices* du *masculin*: Un de mes plus *grands* *délices* était d'étudier la *géographie*.—*en*: quelle est la fonction de ce mot? c'est un *pronon personnel compl. déterm. de méthode*: La *méthode* de quo? *de cela* (tendre des collets).—*plantées*: justifiez l'orthographe: *partic. passé sans auxiliaire se rapportant à branches*.—*gîte*: qu'est-ce qu'un *gîte*? Une demeure un logement, un lieu de repos. Indiquez le verbe de la même famille: *gésir* ou *gîr* qui signifie *reposer, être étendu*. Les seuls temps utilisés sont: *gisant*.

Il *gît*, nous *gisons*, ils *gisent*. Il *gisait*, qu'il *gise*. *Ci-gît* (ici repose); *ci-gisent* (ici reposent).—*qu'*: Analysez grammaticalement ce mot: Pron. rel, ou conj., 3e pers. du singulier, (l'antécédent étant *haie*), compl. dir. de franchir.—*Nuire*: conjuguez ce verbe: Part. prés. *nuisant*; particip. passé, *nuî*; Ind. pr. *Je nuis*, nous *nuisons*; imparf. *Je nuisais* nous *nuisions*; pass. déterm. *Je nuisis*, nous *nuisîmes*; futur simple, *Je nuirai*, nous *nuirons*. Comment reconnaît-on qu'un verbe qui se termine par le son *ir* est de la seconde ou de la quatrième conjugaison? par le participe présent: Ceux de la seconde en *ir* font *issant*: *avertir*, *avertissant*; ceux de la quatrième en *ire* font *isant*: *suffire*, *suffisant*. Cependant le verbe *bruire* de la quatrième fait *bruissant*.—*laiton*: quel est ce que du *laiton*? C'est un *alliage* de *cuivre* et de *zinc*, dont la couleur varie avec les proportions dans lesquelles entre les deux métaux. C'est ce qu'on appelle vulgairement le *cuivre jaune*; le *cuivre* pur est *rouge*. quand on fond ensemble deux ou plusieurs métaux, ils se mêlent intimement et forment alors comme un nouveau métal qu'on appelle *alliage*: le *bronze*, le *laiton*, la *soudure des plombiers* sont des *alliages*.

Invention et rédaction

I

Achever les phrases suivantes :

Le coq est.....*matinal*.
 Le maître est.....*sévère*.
 Le bœuf est.....*patient*.
 Le plomb est.....*lourd*.
 Le feuillage est.....*touffu*.
 Le singe est.....*malin*.
 Le miel est.....*doux*.
 Le gant est.....*souple*.
 L'or est.....*brillant*.
 Le charbon est.....*noir*.
 Le cygne est.....*blanc*.
 L'enfant est.....*gourmand*.
 La soupière est.....*creuse*.
 Dieu est.....*immortel*.
 L'anneau est.....*rond*.
 Le fer est.....*dur*.
 Le perroquet est.....*bavard*.
 Le duvet est.....*léger*.

Citer un objet qui ne possède pas les qualités suivantes :

Transparent (le bois n'est pas transparent).

Elastique (le fer n'est pas élastique).

Cassant (le caoutchouc n'est pas cassant).

Timide (le lion n'est pas timide).

Cruel (l'agneau n'est pas cruel).

Aigre (le sucre n'est pas aigre).

Chaude (la glace n'est pas chaude).

Large (le sentier n'est pas large).

Sobre (l'ivrogne n'est pas sobre).

II

LA FAMILLE

Sommaire. — Composition de la famille. — Solidarité de ses membres. — La vie commune. — Le foyer. — La maison paternelle.

Développement.

La famille est la réunion du père, de la mère, des enfants et des grands-parents.

Les membres de la famille sont unis entre eux par les liens de la plus vive affection; chacun aime les autres plus que soi-même; les joies et les peines sont ressenties en commun.

Tout ce qui touche la famille dans son honneur, sa réputation, ses biens, ses affections, atteint chacun de ses membres; et l'on peut comparer la famille au corps humain dont tous les organes se ressentent de ce qui survient à l'un d'eux.

Les membres de la famille habitent ensemble, sous le même toit; ils mangent à la même table; c'est la vie en commun autour du même foyer. C'est de là que les enfants partent d'abord pour faire leurs études ou apprendre un métier; c'est de là que devenus hommes, ils partent définitivement pour s'établir.

Mais ils reviennent toujours avec bonheur au foyer natal. La maison paternelle est le centre de la famille, le point d'attache de nos meilleurs souvenirs et de nos plus purs sentiments.

LECTURE A COMMENTER

La famille unie

Une mère donna à sa fille une grappe de raisin : la jeune fille après l'avoir prise songea que cette grappe ferait plaisir à son frère et la lui porta. Le frère la prit et dit : " Mon père qui travaille là-bas doit être fatigué : portons-lui cette grappe rafraîchissante. "

Le père prit la grappe à son tour, puis apercevant sa femme non loin de là, il s'empressa de venir près d'elle pour la lui offrir.

C'est ainsi que la grappe de raisin, après avoir fait le tour de la famille revint dans les mains qui l'avait donnée.

Heureuse la famille où l'union règne! c'est l'image de l'amour qui doit régner entre les enfants d'une même patrie.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

1° Un ouvrier a travaillé pendant 37 jours et il a reçu \$37.10; pendant 19 jours il a été payé 90 cts. Dites combien il a été payé par jour pendant le reste du temps ?

Solution :

$$19 \text{ jours à } \$.90 = \$17.10$$

$$\$37.10 - \$17.10 = \$20.00$$

$$37 \text{ jrs} - 19 \text{ jrs} = 18 \text{ jours}$$

$$\$20.00 \div 18 = \$1.11\frac{1}{3}. \text{—Rép.}$$

2° Une marchande achète 57 verges de drap à raison de \$2.55 la verge; elle en emploie 7 verges à habiller ses enfants. Combien doit-elle vendre la verge de ce qui lui reste pour rentrer dans ses déboursés et, de plus, gagner \$12 ?

Solution :

$$57 \text{ vgs à } \$2.55 = \$145.35. \text{ Ce que le drap a coûté.}$$

$$57 \text{ vgs} - 7 \text{ vgs} = 50 \text{ vgs.}$$

$$\$145.35 + \$12 = \$157.35$$

$$157.35 \div 50 = \$3.147. \text{—Rép.}$$

FRACTIONS

Septièmes

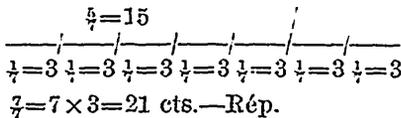
Tirez sur vos ardoises une ligne, divisez cette ligne en sept parties égales et écrivez au-dessous de chaque partie le nom de cette partie.

Dans une semaine combien y a-t-il de jours? Sept. Combien y a-t-il de jours dans $\frac{1}{7}$ de semaine? 1 jr. Combien de jours dans $\frac{1}{7}$, $\frac{2}{7}$, $\frac{3}{7}$ de semaine? 4 jrs, 6 jrs, 3 jrs.

Si une tinette de beurre coûte \$14, combien coûteront les $\frac{3}{7}$ d'une tinette? \$6. Les $\frac{5}{7}$? \$10. Les $\frac{2}{7}$? \$4.

Si les $\frac{5}{7}$ d'une verge de ruban coûtent 15 cts, combien coûtera 1 verge?

Solution :



Autre solution :

$\frac{5}{7} = 15$ cts
 $\frac{1}{7} = \frac{15}{5} = 3$ cts
 $7 = \frac{15}{3} \times 7 = 21$ cts. — Rép.

Si les $\frac{5}{7}$ d'une verge de toile coûtent 18 cts que coûtera 1 vg? 21 cts. Que coûteront $\frac{2}{7}$ de vgs? 12 cts. Que coûteront $\frac{3}{7}$ de vg? 6 cts.

Si les $\frac{3}{7}$ d'une livre de café coûtent 20 cts, que coûteront 4 livres? \$1.40.

Quels sont les $\frac{3}{7}$ de 35, de 28, de 42, de 56? 15, 12, 18, 24.

24 sont les $\frac{3}{7}$ de quel nombre? 28. 12 sont les $\frac{3}{7}$ de quel nombre? 28. 24 sont les $\frac{3}{7}$ de quel nombre? 84.

PERCENTAGE

1° Un encanteur vend une quantité de marchandises \$7500; quelle est sa com-

mission à $2\frac{1}{2}\%$ et combien doit-il rendre à son propriétaire?

Sa commission est de $2\frac{1}{2}$ cts par piastre.

$\$7500 \times .025 = \187.50 . — Rép.

$\$7500 - \$187.50 = \$7312.50$. — Rép.

2° J'envoie à mon agent à Lyon \$7175; après qu'il aura déduit sa commission à $2\frac{1}{2}\%$, il doit dépenser le reste à m'acheter de la soie à \$3.50 la verge. Combien de verges de soie devra-t-il m'envoyer?

L'agent n'a pas droit à une commission de $2\frac{1}{2}\%$ sur la somme entière de \$7175, parce qu'il ne dépense pas toute cette somme à acheter de la soie; la commission ne doit être calculée que sur ce qu'il dépense pour moi.

Sur chaque \$1.025 qu'il reçoit il dépense \$1 à acheter de la soie; il dépensera donc autant de piastres que \$1.025 est contenue de fois en \$7175.

$\$7175 \div \$1.025 = \$7000$, somme dépensée pour la soie.

$\$7000 \div \$3.50 = 2000$ verges. — Rép.

ALGÈBRE

INTRODUCTION

(Tous droits réservés)

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Solution des problèmes donnés dans le numéro du 1er avril.

7° Soit x l'âge du plus jeune garçon; alors $2x =$ l'âge de l'aîné; l'âge de la mère $= 2$ fois $(x + 2x) = 6x$.

$x + 2x + 6x = 72$ ans

$9x = 72$ ans

Etc., etc.

8° Soit x le prix du mouton; $3x$ le prix de la vache; $12x$ le prix du cheval.

$x + 3x + 12x = 192$

$16x = 192$

Etc., etc.

5° Soit x le 1er; $\frac{x}{2}$ le 2e; $\frac{x}{3}$ le 3e.
 $x + \frac{x}{2} + \frac{x}{3} = 38$. Pour faire disparaître les

fractions il faut multiplier l'équation par 12.

$$12x + 4x + 3x = 456$$

$$19x = 456$$

Etc., etc.

On aurait pu éviter les fractions en prenant pour représenter la 1ère quantité un nombre divisible par 3 et par 4.

Soit $12x$ le 1er ; $4x$ le 2e ; $3x$ le 3e.

$$\text{Alors } 12x + 4x + 3x = 38$$

$$19x = 38$$

Etc., etc.

6° Soit x le gain de A ; $\frac{x}{2}$ le gain de B ; $\frac{x}{3}$ le gain de C ; ou mieux soit $6x$ le gain de A ; $3x$ gain de B ; $2x$ gain de C. Etc., etc.

7. Soit x le nombre de Pierre ; alors $\frac{5x}{2}$ le nombre de Louis ; $\frac{x}{2}$ de $\frac{5x}{2} = \frac{1}{2} \cdot \frac{5x}{2} = \frac{x}{2}$ le nombre d'Edouard.

$x + \frac{5x}{2} + \frac{x}{2} = 234$. Pour faire disparaître les fractions il faut multiplier l'équation par 6.

$$6x + 5x + 2x = 1404$$

$$13x = 1404$$

Etc., etc.

Cinquième série de problèmes

1° On demande l'âge de Pierre ; il répond que si on ajoute 6 ans à 5 fois son âge la somme sera 76 ans ; quel est son âge ?—Rép. 14 ans.

2° Quel est le nombre dont les $\frac{2}{3}$ augmentés de 14 et le $\frac{1}{3}$ diminué de 4 donnent 140 ?—Rép. 120.

3° Trois fois un nombre augmenté de 18 donnent 90 ; quel est le nombre ?—Rép. 24.

4° On a vendu le $\frac{1}{3}$, le $\frac{1}{4}$, le $\frac{1}{5}$ d'une pièce de drap, dont il reste encore 24 verges ; trouvez la longueur de la pièce ?—Rép. 96 verges.

5° Si l'âge de Marie est augmenté des $\frac{2}{3}$ de son âge et de 9 ans, la somme sera 30 ans. Quel est son âge ?—Rép. 12 ans.

6° Partagez \$150 entre trois personnes, de manière que la première ait \$7.50 de moins que la seconde, et que celle-ci ait \$15 de plus que la troisième.—Rép. 1ère \$50 ; 2e \$57.50 ; 3e \$42.50.

7° Si de $4\frac{2}{3}$ fois mon argent on retranche \$2000, le reste sera \$5000 ; combien ai-je d'argent ?—Rép. \$1500.

J. AHERN

PREMIERS PRINCIPES DE TENUE DE LIVRES

(Druides réservés)

EXERCICES SUR LE COMPTE DE MARCHANDISES.—11. EX. 1. Acheté une quantité de Mdses, au comptant, \$50.—2. Acheté de Geo. Neal, à crédit, Mdses, \$70.—3. Vendu à H. Nolin, à crédit, Mdses, \$80.—4. Acheté, au comptant, Mdses, \$60.—5. Vendu, au comptant, Mdses, \$75.—6. Vendu à J. Minton, à crédit, Mdses, \$5.—7. Vendu, au comptant, Mdses, \$10.—8. Vendu à W. Jones, au comptant, Mdses, \$5.—9. Valeur des Mdses en magasin, \$45. Combien les Mdses ont-elles rapporté ? Combien les Mdses ont-elles coûté ? Quel est le gain ou la perte sur les Mdses ?

12. EX.—1. Acheté, au comptant, 100 minots de Blé, à 75 cts.—2. Vendu à Chs Bacon, à crédit, 75 minots Blé, à 80 cts.—3. Acheté de R. André, à crédit, 400 minots Blé, à 76 cts.—4. Vendu au comptant, 325 minots Blé, à 80 cts.—5. Vendu D. Lawrence, à crédit, 100 minots Blé, à 80 cts.—6. Acheté de Jos. Faber, à crédit, 800 minots Blé à 76 cts.—7. Vendu, au comptant, 500 minots Blé, à 88 cts.—8. Vendu à M. Adam, à crédit, 200 minots Blé, à 81 cts.—9. Mdses non vendues : 100 minots Blé, à 76 cts.

1. Combien les Mdses vendues ont-elles rapporté ? 2. Quelle est la valeur des Mdses non vendues ? 3. Combien les Mdses ont-elles rapporté en tout ? 4. Combien les Mdses ont-elles coûté ? 5. Quel est le gain ou la perte sur les Mdses ? (1)

J. AHERN.

(1) Faute d'espace, nous sommes obligés de remettre la Leçon d'anglais au prochain numéro.—La Réd.

Sciences élémentaires

LA NUTRITION DES PLANTES

Agriculture. — SUJET. — Expliquez comment les plantes se nourrissent

DÉVELOPPEMENT

Les plantes se nourrissent à la fois par leurs tiges ou leurs feuilles, dans l'air, et par leurs racines, dans le sol.

Pour vivre, la plante a besoin de *carbone*, qu'elle trouve dans l'*acide carbonique* de l'atmosphère. Les parties vertes du végétal sont seules capables d'exécuter ce travail. Ce sont les cellules remplies de *chlorophylle* qui sont chargées de prendre le carbone dans l'air et de le fixer dans la plante.

L'acide carbonique est formé de carbone et d'oxygène. La plante, après avoir absorbé ce gaz, le décompose; elle garde le carbone et laisse échapper l'oxygène. Ce travail très important d'absorption du carbone se fait seulement à la lumière.

Pendant que les parties vertes fixent le carbone nécessaire à la plante, les racines ne restent point non plus inactives. Elles se subdivisent en grand nombre, courent le sol dans tous les sens pour recueillir l'eau que les particules de terre renferment.

Or cette eau, qui provient des pluies, a lavé les couches superficielles du sol; elle contient en dissolution les principes dont la plante se nourrit: azote, acide phosphorique, potasse et chaux.

POESIE

LA NEIGE

Bientôt la neige nous aura quitté. C'est donc le temps de lui faire nos adieux :

La neige dans la plaine
Tombait, et Madeleine,
A ce duvet léger,
Tendait son tablier.

“ Ce sont des plumes d'anges
Qu'en jouant les archanges
Font pleuvoir dans les cieus,
O mère ! et moi j'en veux.”

Quand dans la chambre rose,
Elle ouvrit sa main rose,
De son fragile bien
Il ne restait plus rien.

“ Image, dit sa mère,
Du bonheur éphémère
Des choses d'ici-bas !
Enfant, n'y compte pas.”

Bibliographie

Notre concitoyen, M. Ph. Masson, vient de fonder un excellent journal catholique à Bedford Maine, E. U. Cette publication, l'*Ouvrier catholique*, est très bien faite. Nos meilleurs souhaits de succès.

La livraison de mars de 1895 du *Naturaliste canadien* est particulièrement intéressante; nous recommandons de nouveau cette revue au corps enseignant de la province.

Toujours instructif le vaillant *Bulletin des Recherches historiques* de Lévis. Le No. d'avril contient plusieurs articles de valeur sur un grand nombre de questions se rapportant à des sujets historiques controversés.

La “Revue Nationale”

7 Place d'Armes, Montréal

ANNALYSE DU SOMMAIRE D'AVRIL

L'honorable M. G.-H. Joly de Lotbinière nous donne quelque pages sur un sujet d'une importance primordiale: la plantation et la culture des arbres. C'est une belle idée à laquelle notre éminent compatriote semble avoir voué tous ses instants et pour le succès de laquelle il a déjà fait de grands sacrifices.

La nouvelle du mois est due à la plume rapide de M. Gustave-A. Drolet. Le sujet est très curieux et le dénouement, absolument dramatique et inattendu.

M. *John Hague*, dans ce numéro s'adresse plus particulièrement au public en général, en lui exposant le fonctionnement de notre système de banque, dont il nous donne un historique concis et clair. Dans un prochain numéro, M. *John Hague* suspendra ses causeries financières pour nous donner une très intéressante étude de mœurs et de caractère, intitulée : comparaison entre Montréal et Toronto.

M. *Marmette* termine la première partie de son roman par un idylle gracieuse et M. *Faucher de Saint-Maurice* continue son travail en semant à chaque page de l'esprit à pleines mains.

Nos écoles primaires! Voici le travail d'un jeune, M. *C.-J. Magnan*, qui a le jugement solide, l'esprit réservé et une grande expérience de la question qu'il traite. Cette étude sera particulièrement intéressante pour tous ceux qui touchent de près ou de loin aux importantes questions de l'enseignement.

Sanitas aborde un problème très délicat : *la femme est une malade*. C'est un sujet controversé et tout à fait à l'ordre du jour. Notre distingué collaborateur s'arrête à une conclusion très audacieuse.

La chronique de *Françoise* sera goûtée comme toujours et pas une de nos lectrices ne voudra se priver de pareille lecture.

Deux disparus pendant le mois écoulé, les révérends MM. Deguire et Marois.

Cinères, encore une chansou nouvelle de M. Ernest Lavigne ; nous sommes convaincus qu'elle aura encore plus de succès que celle publiée en mars dernier.

La *Chronique de l'Etranger*, des pages oubliées, etc., etc., des dessins et des portraits, dans le texte, complètent ce numéro, qui a encore plus de cents pages de lecture.

LA DIRECTION DE LA
Revue Nationale.

“ La Revue canadienne ”

Dans son numéro du 1er avril, la REVUE CANADIENNE contient une magnifique gravure du tableau, *l'entrée de Jésus à Jérusalem* ; une étude de E. Aubert sur Bernard Plockhorst,

auteur de ce tableau ; une reproduction de la *Via Dolorosa*, de Raphaël ; — *La causerie des fleurs*, poésie par une jeune collaboratrice. — Une étude par M. l'abbé Bourassa sur le livre : *Lettres d'un curé de campagne*, de Yves Le Querdec. — *Certificat compromettant*, anecdote raconté par l'hon. juge L.-A. Prudhomme. — *Les Dames du Sacré-Cœur*, intéressante relation de l'introduction et des progrès de l'œuvre des Dames du Sacré-Cœur, au Canada. Cet article est illustré de dix belles gravures représentant des vues de l'établissement de cette communauté. — *Une histoire de revenant*, fin de la jolie nouvelle due à la plume élégante de l'hon. J. Royal. — *L'air que nous respirons*, causerie scientifique du R. P. Carrier, C. S. C. — *Chronique du mois* — *A travers les livres*. — Gravure de saint Antoine de Padou, d'après Murillo. — *Les trois Parques*, gravures d'après Michel-Ange.

256, rue St. Paul, Montréal.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalités scolaires

Annexer à la municipalité scolaire de Saint-Louis du Ha ! Ha ! dans le comté de Témiscouata, tous les lots des rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, du canton Cabano, pour les fins scolaires, à compter du premier juillet prochain.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de changement de limites

Détacher la moitié est le quart nord-ouest du lot quatorze, dans le cinquième rang, lot quatorze, dans le sixième rang, et la moitié est du lot quatorze, dans le septième rang du canton de Stanbridge, de la municipalité scolaire de la ville de Bedford, comté de Missisquoi, et les annexer à la municipalité de Saint-Ignace de Stanbridge, même comté, pour fins scolaires.

Ce changement affectera les protestants seulement.

PIANOS ! PIANOS !

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

HARMONIUMS-ORGUES

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte-voisine de M. Cyr. Duquot, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A notre établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

P. GAUVREAU
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques. — Livres de prix. — Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation — Rôle d'évaluation — Rôle de perception — Livre de Caisse pour municipalité.